

P D H

Plan Départemental de l'Habitat des Pyrénées-Atlantiques

Mai 2014

1 DIAGNOSTIC

Bien se loger et vivre mieux constituent les objectifs prioritaires des politiques publiques en matière d'habitat. L'État est garant des objectifs nationaux du logement et de la déclinaison des politiques publiques avec ses partenaires que sont les collectivités et les délégués des aides à la pierre.

Le plan départemental de l'habitat (PDH) offre un cadre de débat au niveau des bassins d'habitat, et permet de penser le lien entre les territoires. Il doit favoriser l'aménagement durable en vue de limiter l'étalement urbain, d'assurer la maîtrise foncière, de s'articuler avec les politiques de transports et d'emploi, de répondre aux questions de localisation de l'offre nouvelle, de requalification urbaine et de prioriser l'intervention des acteurs par des logiques intégrées de projet.

Afin d'assurer une mixité sociale, intergénérationnelle et fonctionnelle sur l'ensemble des territoires, il convient également de trouver un équilibre entre politique de l'habitat et politique sociale, et notamment de développer l'offre locative sociale dans les communes en tension, pour permettre de résorber les déficits actuels.

Telles sont les ambitions du PDH, dont les enjeux et les orientations découlent d'un diagnostic partagé sur le fonctionnement des marchés du logement et la situation de l'habitat réalisé par l'Agence d'urbanisme.

Il nous reste à présent à nous associer dans un processus de concertation pour élaborer un programme d'actions territorialisées qui garantira la mise en œuvre du plan départemental de l'habitat des Pyrénées-Atlantiques.

Pierre-André DURAND,
Préfet des Pyrénées-Atlantiques



L'élaboration d'un Plan Départemental de l'Habitat affirme notre volonté de lutte contre les inégalités territoriales en matière d'habitat.

Ainsi, notre engagement et nos efforts se poursuivent et se diversifient pour que chacun ait un toit digne et correspondant à ses besoins.

Ce Plan Départemental de l'Habitat des Pyrénées-Atlantiques doit être plus qu'un outil d'analyse, de réflexion et d'orientation conforme à une obligation légale. Il doit être le résultat d'une ambition partenariale, volontaire et continue des acteurs locaux. Construire une politique de l'habitat et du logement, c'est aussi rappeler nos principes de développement économique et social et nos valeurs de solidarité.

Ce diagnostic est le fruit d'une large concertation et démontre la conviction de tous et toutes de devoir répondre aux enjeux de la société de demain. Véritable outil stratégique et concerté d'une politique habitat à l'échelle du Département, il préfigure un levier d'action publique au profit des habitants des Pyrénées Atlantiques.

Georges LABAZÉE,
Président du Conseil général
des Pyrénées-Atlantiques



SOMMAIRE

p.2/ Objectifs du PDH **p.4/ Le diagnostic territorial** **p. 11/ Les enjeux du futur PDH**
p.12/ Vers une approche territorialisée des enjeux

Définir un cadre partenarial de mise en cohérence des politiques locales de l'habitat à l'échelle départementale

Le cadre réglementaire du Plan Départemental de l'Habitat

Instauré par la loi du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement, le Plan Départemental de l'Habitat (PDH) vise à «*assurer la cohérence entre les politiques locales de l'habitat conduites sur les territoires couverts par des PLH et celles qui sont menées sur le reste du département*», dans l'objectif de répondre aux grands enjeux des politiques publiques nationales et locales, notamment réduire les inégalités territoriales et apporter une réponse aux demandeurs de logement et d'hébergement».

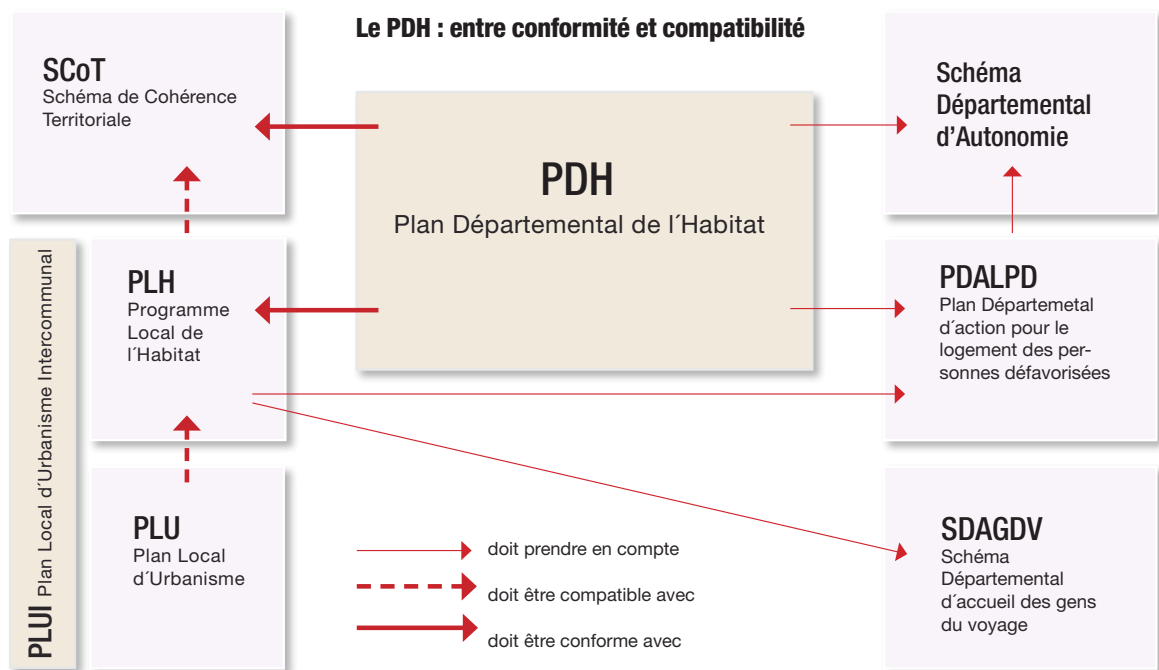
Le PDH, élaboré de façon partenariale pour une durée de 6 ans est composé :

- d'un diagnostic partagé sur le fonctionnement des marchés du logement,
- d'un document d'orientations portant sur une mise en cohérence de l'offre de logements sur les différents territoires,

- de manière facultative et souhaitée dans le Département des Pyrénées-Atlantiques, d'un programme d'actions visant à détailler les moyens et outils nécessaires à la mise en oeuvre des orientations,
- d'un dispositif d'observation de l'habitat sur le Département.

Le PDH ne remet pas en cause la priorité donnée au EPCI qui constitue aujourd'hui l'échelon pertinent et opérationnel pour définir et mettre en oeuvre les politiques locales de l'habitat.

Le PDH ne remet pas en cause la hiérarchie entre les documents de planification : il doit, de fait, être conforme aux orientations définies par les SCoT et les PLH adoptés dans les Pyrénées-Atlantiques.



Les politiques de l'habitat dans les Pyrénées-Atlantiques

Au 1^{er} janvier 2014, le territoire des Pyrénées-Atlantiques est composé de 30 EPCI engagés à des degrés divers dans des démarches de planification et de programmation en matière d'aménagement et d'habitat :

- **6 SCOT** couvrent 18 EPCI, soit 52 % des communes et 80 % des habitants du département,
- **10 EPCI** ont adopté ou délibéré pour adopter un PLH. Ils représentent 31 % des communes et 64 % de la population du département,
- **9 EPCI**, soit 204 communes et environ 11 % de la population du département, ne disposent ni d'un PLH, ni d'un SCoT.



Les ambitions du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques et de l'État

En 2012, le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques et l'État ont pris l'initiative d'élaborer un PDH avec trois principales ambitions :

- **disposer d'un document cadre** qui participe à la mise en place d'une stratégie habitat à l'échelle départementale,
- **construire une vision partagée** des enjeux et des priorités d'intervention dans le domaine des politiques de l'habitat,
- **élaborer un programme d'actions territorialisées** dont la mise en œuvre repose sur la synergie d'outils stratégiques, réglementaires et opérationnels.

Le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques et l'État affichent la volonté d'établir un document stratégique, élaboré de manière conjointe et partagée avec les territoires locaux et l'ensemble des acteurs de l'habitat.

La démarche de construction du diagnostic

Le diagnostic du PDH, réalisé par l'Agence d'Urbanisme Atlantiques & Pyrénées (AUDAP), a été arrêté au mois de mars 2014. Pour le construire et le partager, plusieurs niveaux d'échanges ont été mobilisés :

- **les rencontres territoriales**, qui se sont déroulées entre les mois de juillet à septembre 2012. Ces rencontres ont été approfondies, pour certaines à l'échelle des EPCI, pour d'autres au sein de cinq «grands territoires»,
- **la section départementale du Comité Régional de l'Habitat**,
- **Un premier Comité de Pilotage**, en novembre 2012, animé par le Président du Conseil général et le Préfet, et composé des EPCI ayant adopté ou délibéré pour adopter un PLH, ainsi que les représentants des territoires de SCoT,
- **Des échanges techniques partenariaux** avec les territoires et les acteurs locaux de l'habitat en avril 2013, puis entre avril et mai 2014.



A/ L'HABITAT, MARQUEUR DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

L'organisation fonctionnelle territoriale des Pyrénées-Atlantiques

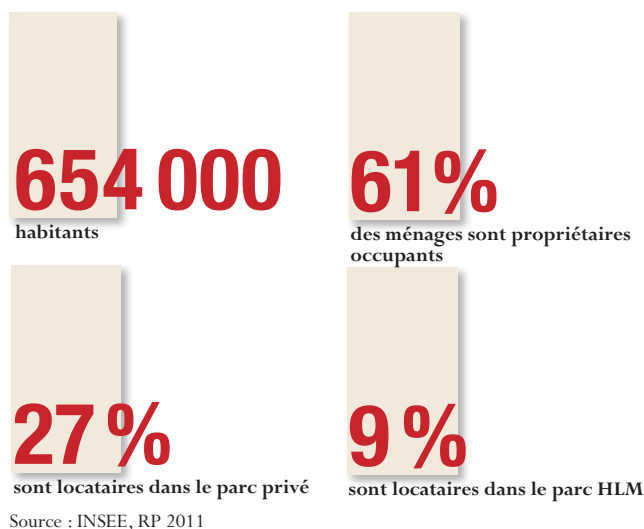
Les Pyrénées-Atlantiques ont la particularité d'être structurées par deux systèmes urbains majeurs : le secteur littoral, qui regroupe les agglomérations Côte Basque - Adour et Sud Pays Basque, et le secteur palois, autour de l'Agglomération Pau-Pyrénées.

Ces polarités ont leurs particularités propres :

- le littoral participe à une dynamique urbaine plus large et transfrontalière qui va de Saint Sébastien, longe les bandes littorales basque et sud landaise, et ce jusqu'à l'Agglomération dacquoise,
- le secteur palois rayonne sur une grande partie du territoire béarnais.

Ces territoires agglomérés sont relayés par des systèmes urbains intermédiaires constitués de petites villes telles Orthez ou Oloron-Sainte-Marie, ou encore par des centralités rurales telles que Saint-Jean-Pied-de-Port, Arudy, Garlin.

Ce maillage constitue l'armature urbaine du département et apporte une vision fonctionnelle des territoires locaux au-delà du découpage institutionnel.



Les mobilités résidentielles, liées à l'arrivée de nouveaux habitants ou aux déplacements des ménages locaux, redessinent les territoires et modifient leurs liens fonctionnels. Ces dynamiques interrogent le modèle de développement observé ces dernières décennies. La phase d'élaboration des orientations du PDH visera à tenir compte de cette réalité afin de maintenir une cohésion sociale et solidaire des territoires.

Des dynamiques qui accentuent la spécialisation sociale des territoires

DES AGGLOMÉRATIONS QUI CATALYSENT LE DÉVELOPPEMENT DÉPARTEMENTAL

Six nouveaux arrivants sur 10 dans le département s'installent dans l'une des trois agglomérations. Ces territoires concentrent les logements, les emplois, les services et les équipements et assurent un rôle prépondérant dans l'attractivité départementale.

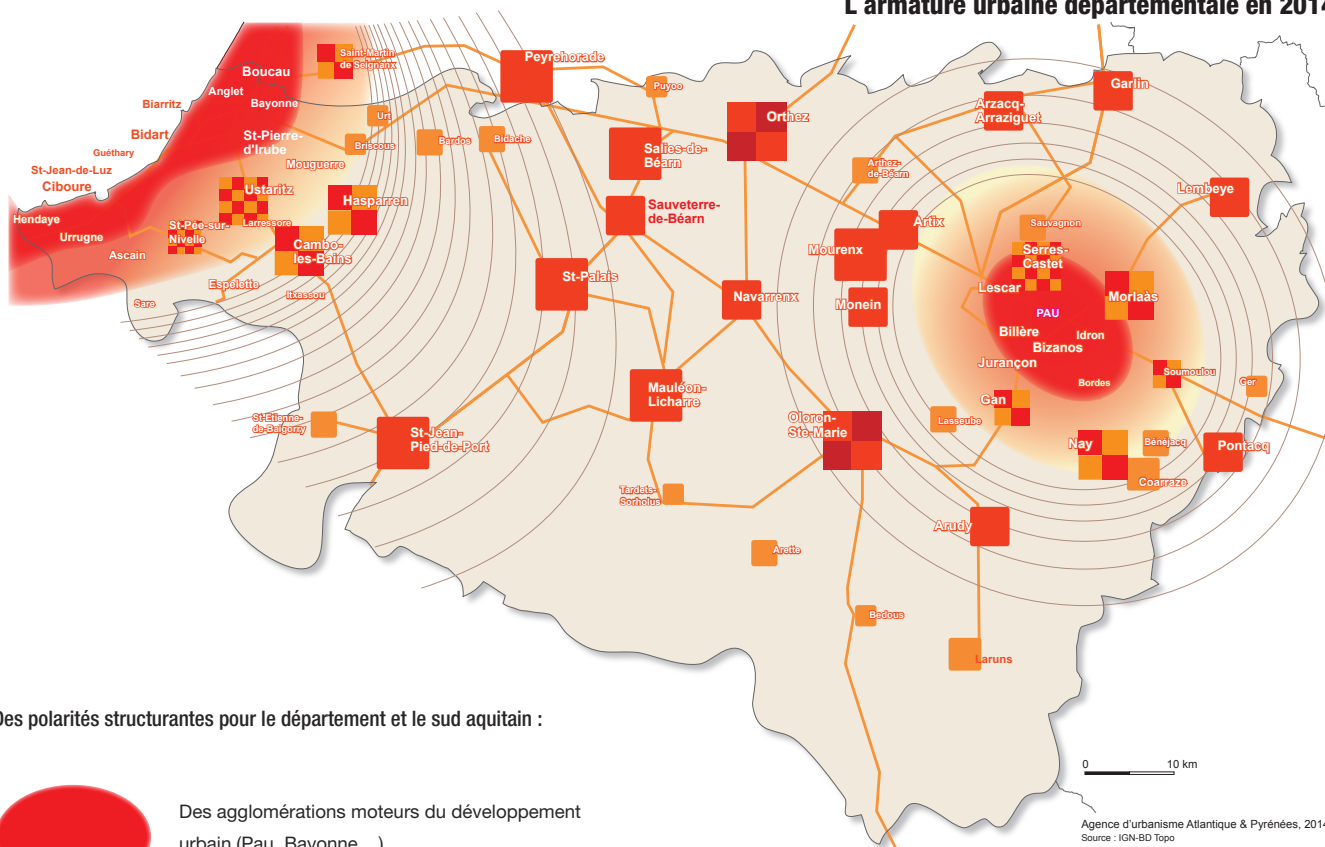
Les agglomérations littorales connaissent une dynamique de croissance d'autant plus importante qu'elles ont été peu impactées par la crise immobilière de 2008 :

- elles concentrent 36 % de la construction annuelle en logements neufs du département,
- le parc vacant est très faible,
- les prix immobiliers et le contexte de forte tension caractérisée sur le foncier rendent les équilibres d'opérations sociales difficiles. La Vente en Etat Futur d'Achèvement (VEFA) représente entre 60 à 70 % de la production LLS.
- la part des produits d'investissement et des résidences secondaires y est forte,

Ces tensions exacerbées poussent les ménages aux revenus modestes à s'éloigner des agglomérations pour réaliser leurs projets de vie et mettent à mal la cohésion sociale et la mixité d'occupation de ces territoires.

Face à ce constat, et ce depuis plusieurs années, les territoires littoraux ont engagé des actions fortes en matière de développement de logements abordables pour répondre aux besoins du plus grand nombre, soit

L'armature urbaine départementale en 2014



Des polarités structurantes pour le département et le sud aquitain :



Des agglomérations moteurs du développement urbain (Pau, Bayonne,...)



Des polarités de proximité sous influence immédiate des agglomérations (Ustaritz, Serres-Castets,...)



Des polarités d'interface entre agglomération et espace de vie rural

Un maillage de polarités de proximité qui organise les espaces ruraux du département :



Des villes qui relaient les agglomérations (Orthez,...)



Des petites villes qui maillent les bassins de vie (Saint-Palais, Lembeye,...)



Des bourgs qui confortent le fonctionnement des bassins de vie (Bidache, Laruns,...)



Principaux axes de communication

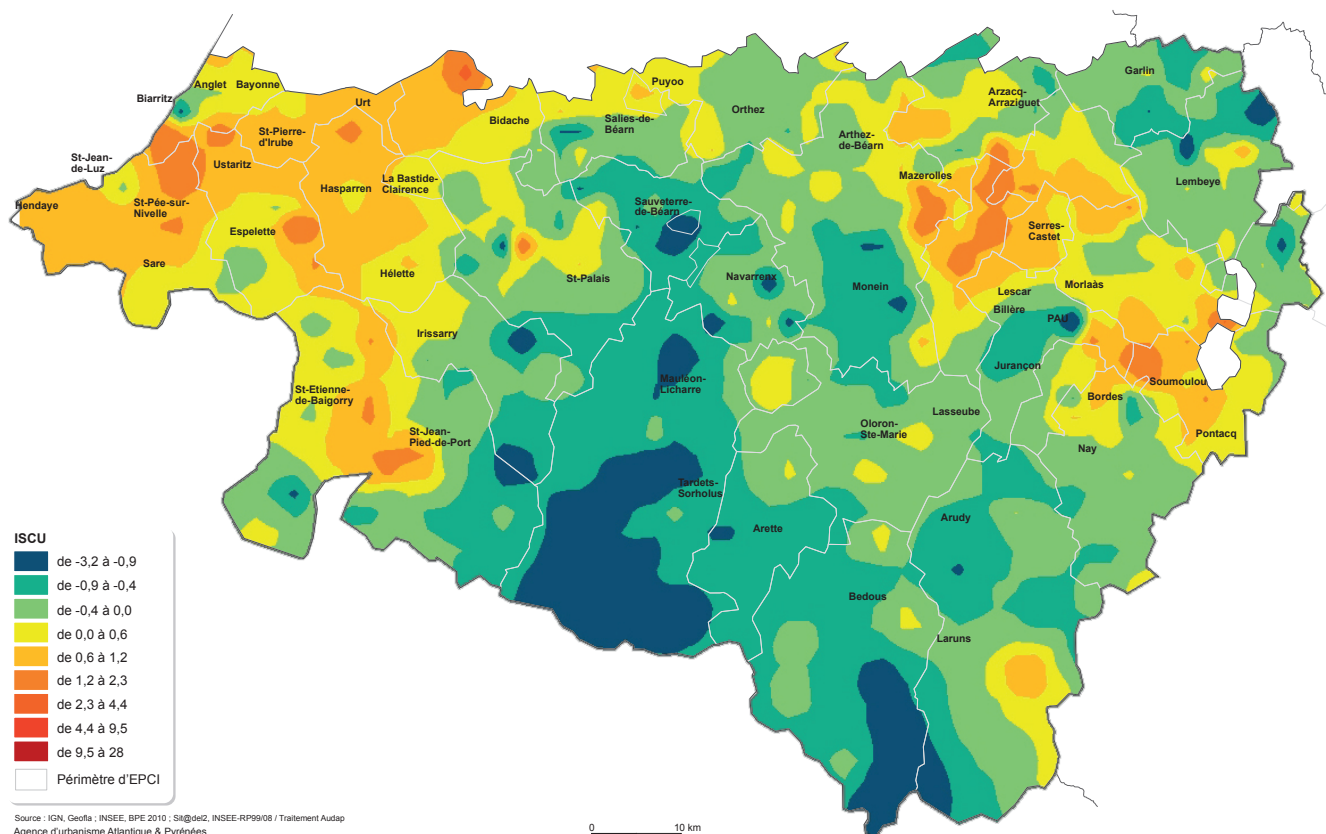
par la production continue de logements locatifs sociaux, ou encore par la promotion de produits en accession aidée.

Dans ces secteurs, la régulation publique du marché foncier, condition *sine qua non* au développement d'une offre de logements à prix maîtrisé, reste insuffisante malgré des ambitions politiques affichées.

L'Agglomération Paloise se distingue des agglomérations littorales par une dynamique plus modérée d'autant que la crise de 2008 a eu un impact sur l'ensemble des territoires Béarnais. Le comportement attentiste observé par les opérateurs privés face à une demande fragile, se traduit par un effet de tassement de la construction globale de logements (17% de la construction totale du département en 2013).

La présence marquée d'un parc vacant ancien et dégradé principalement dans la ville centre, génère un phénomène de concurrence entre les différents segments de parc (public et privé, locatif et accession). L'équilibre entre politique de développement de l'offre nouvelle et revalorisation du parc existant se pose.

L'indice de croissance urbaine



Note de lecture : l'indice synthétique de croissance urbaine permet d'observer la dynamique des territoires en matière de construction, de croissance démographique et de croissance du nombre de résidences principales et secondaires sur les dix dernières années

La concentration importante de ménages en situation de précarité sur ce secteur nécessite de développer une offre de logements abordables et décents conséquente.

DES TERRITOIRES SOUS INFLUENCE DIRECTE DES AGGLOMÉRATIONS

Les territoires périphériques aux agglomérations connaissent des dynamiques de migrations résidentielles très importantes avec l'arrivée de ménages sur ces secteurs.

L'ampleur de ces mouvements, subis ou choisis par les ménages, a été peu anticipée par les collectivités. Ces territoires ont connu un mitage de leur tissu urbain, basé principalement sur l'initiative privée, au gré des opportunités foncières, et très souvent à travers le développement d'un habitat individuel. Ce processus contribue à la fragilisation de l'armature urbaine et à une consommation foncière importante des espaces générant des conflits d'usages et un risque de banalisation pay-

450 ha

consommés par an pour la construction de logements entre 2005 et 2010

Source : MAJIC 2011

5 100

logements construits/an entre 2003 et 2013

Source : Sit@del2

57%

des communes consomment plus de 1500 m² par nouvelle résidence principale

Source : MAJIC 2011

sagère. Face à ces enjeux croissants, la mobilisation des outils de planification et de programmation stratégique (SCoT, PLU, PLH) au service d'un projet de territoire constitue une première réponse à l'enrayement de cette problématique collective de l'étalement urbain et à la promotion d'un développement durable.

DES TERRITOIRES RURAUX, QUI ATTIRENT UNE POPULATION EN QUÊTE D'UN « MIEUX VIVRE »

Le phénomène de rurbanisation participe à l'évolution et au dynamisme de ces territoires. Ils constituent des lieux de vie permanents ou temporaires pour des populations aux profils variés.

L'arrivée de nouvelles populations aux revenus parfois modestes sur ces territoires génère une croissance de précarité sociale pré-existante dans ces secteurs, à laquelle les acteurs publics ont de plus en plus de difficulté à répondre.

L'ancienneté du parc de logement, quasi-exclusivement privé, couplée aux situations financières fragiles des ménages, peut conduire à des situations importantes de précarité énergétique, de bâti dégradé, voire de logement indigne.

L'enjeu pour ces territoires est alors d'anticiper et de proposer une offre quantitative et qualitative de logements en adéquation avec les ressources des ménages locaux, comme levier de développement des territoires.

DES TERRITOIRES ET DES PÔLES URBAINS EN DIFFICULTÉS

Une commune sur quatre des Pyrénées-Atlantiques est concernée par une baisse régulière et continue de sa population, notamment dans les territoires de montagne. Certaines polarités telles que Navarrenx, Mauléon, Oloron-Sainte-Marie, assurant un rôle structurant dans leur bassin de vie, observent également une démographie locale atone.

Ces territoires, en perte de dynamisme global et présentant une population vieillissante, recensent par ailleurs un potentiel de logements vides et dégradés important. Réinvestir ces territoires nécessite de conduire des politiques locales d'habitat favorisant la rénovation et la réhabilitation des parcs existants.

L'essentiel

L'ARMATURE URBAINE SE FRAGILISE,
du fait d'un desserrement résidentiel peu maîtrisé

LA SPÉCIALISATION SOCIALE DES TERRITOIRES se développe à l'échelle départementale

L'ÉQUILIBRE entre développement de l'offre neuve et valorisation de l'existant, se pose

UNE PLUS GRANDE SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES, pour mieux accompagner les parcours résidentiels des ménages, doit être engagée

B/ L'HABITAT, MARQUEUR DES DISPARITÉS SOCIALES

Des tensions croissantes entre besoins et offre de logements

Les inégalités devant le coût du logement se sont considérablement accrues ces dernières années et les situations de fragilité ont augmenté. De nouvelles populations sont ainsi concernées par ces difficultés d'accès ou de maintien dans les logements : salariés modestes, jeunes en situation préprofessionnelle ou en début de carrière, retraités à faibles revenus ou encore primo-accédants à la propriété.

Les indicateurs de précarité et de fragilité des ménages dans le département sont à prendre en considération :

- + 12,8 % de demandeurs d'emploi de longue durée entre 2012 et 2013,
- 21 % des ménages bénéficient d'une aide au logement de la CAF,
- les bénéficiaires des aides du Fonds Solidarité Logement (FSL) ne cessent de croître,
- 12 % des ménages gagnent moins de 970 euros par mois,
- 57 % des ménages du département pourraient accéder, au vu de leurs ressources, à un logement locatif social public de type PLAI et PLUS.

Malgré la hausse du rythme de construction du parc HLM observée depuis 2009 (20 % de la construction totale départementale sur la période 2009 à 2013), l'offre locative sociale publique reste insuffisante et très localisée. Le parc locatif privé occupe alors une fonction complémentaire ou de substitution au parc social face aux besoins croissants des ménages locaux. Sur les secteurs de marché tendu ainsi que dans les principaux pôles du département, cette fonction sociale assurée par le parc privé tend à disparaître ou à se concentrer sur les segments les plus inconfortables, voire indignes.

25

communes soumises à l'article 55 de la loi SRU

Source : DDTM64

11 125

logements publics sociaux manquants

Source : DDTM64

1 223

logements locatifs sociaux publics financés en 2013

Source : DDTM64

Ce constat collectif pose la question de l'intervention publique pour permettre la garantie :

- des conditions de vie décentes pour les ménages aux revenus modestes,
- du maintien du rythme de construction de logements locatifs sociaux,
- du développement d'une offre conventionnée et intermédiaire privée (seules 30% des communes rurales disposent d'une offre sociale exclusivement privée).

Des publics aux besoins particuliers

UN BESOIN DE PETIT LOGEMENT, BON MARCHÉ, BIEN LOCALISÉ POUR LES JEUNES

A ce jour, 1 jeune sur 3, âgé de 15 à 30 ans, présente potentiellement un besoin de logement. La première demande des jeunes est celle d'un logement

abordable financièrement. Cette demande est d'autant plus importante que l'entrée dans un logement constitue le premier facteur de stabilisation et d'autonomie.

Sur le département, la pénurie d'offre de logements répondant aux besoins des jeunes, à savoir un logement de petite taille, situé près des pôles d'enseignement, d'emploi, offres de formation, engendre des situations de concurrence au désavantage de ce public aux ressources variables.

Malgré l'existence d'une multiplicité de services et de dispositifs, l'articulation et l'accessibilité des jeunes à un logement choisi restent à optimiser.

DES BESOINS DE LOGEMENTS TEMPORAIRES POUR LES SAISONNIERS

La connaissance des travailleurs saisonniers dans le département, de leurs besoins et de l'offre qui leur est réservée reste, à ce jour, insuffisante.

Environ 10 000 emplois saisonniers sont quantifiés à l'échelle départementale, nécessitant de fait des besoins en hébergement importants, ponctuels et concentrés principalement sur le littoral et dans les stations de montagne. Les territoires ruraux sont concernés dans une moindre mesure, notamment pour les salariés agricoles.

Concernant le tourisme, secteur important de l'économie du département, certains territoires ont engagé une réflexion ou des initiatives locales, soutenues par des acteurs publics et privés.

DES PARCOURS BLOQUÉS POUR LES MÉNAGES EN GRANDE PRÉCARITÉ

La précarité financière et sociale des ménages est difficile à appréhender. Les situations d'urgence face au logement se complexifient et les profils des ménages apparaissent extrêmement variés, engendrant de fait une approche pluridisciplinaire et collective de l'action publique.

La diversification des structures spécialisées conduit à une stratification du secteur de l'hébergement, qui sépare l'urgence de l'insertion, pour des publics qui nécessitent une coordination partenariale territorialisée dans l'accompagnement et les réponses à apporter.

Dans le département, les besoins sont plus particulièrement identifiés et concentrés dans les agglomérations, où des structures d'accueil et d'hébergement sont présentes.

A ce jour, les situations de blocage observées sur l'ensemble de la « chaîne logement » (en particulier l'accès au logement autonome) ont des répercussions fortes sur les structures d'hébergement qui fonctionnent en surcapacité.

De nouvelles réponses sont à créer, dans le cadre de partenariats négociés avec l'ensemble des acteurs publics et privés (collectivités, associations, centres médicaux, etc.) concernés par les situations de plus en plus complexes de ces publics précaires.

LA SÉDENTARISATION DES GENS DU VOYAGE : DES BESOINS ET DES RÉPONSES MULTIPLES

L'accès au droit lié à l'habitat et au logement des gens du voyage témoigne d'objectifs de natures différentes, selon qu'il s'agisse de besoins liés à l'arrêt temporaire des populations ou d'attentes des familles qui souhaitent se fixer durablement sur un territoire.

Renforcer l'accès au droit commun en matière d'habitat pour les ménages souhaitant se sédentariser apparaît comme l'une des priorités affichées par le Schéma départemental de l'Accueil et de l'Habitat des Gens du Voyage (2011-2017).

Pour autant, si les territoires, à travers leurs documents de planification et de programmation, visent à répondre aux besoins de ce public, les opérations et les projets restent insuffisamment développés ou aboutis, malgré de multiples initiatives et un partenariat impliqué dans l'amélioration des conditions de vie de ces ménages.

UN DÉFI POUR LES TERRITOIRES : LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Le vieillissement de la population est particulièrement marqué :

- sur le littoral, où l'arrivée de « jeunes » retraités pose la question à terme du développement d'une offre de logements adaptés et médicalisés, ainsi que des services et équipements publics répondant aux besoins des seniors,
- sur les territoires ruraux, où le nombre croissant de personnes âgées, isolées et éloignées des centralités interpelle directement les territoires sur l'intégration de ces ménages dans la vie locale et la recherche d'un équilibre intergénérationnel.

L'enjeu majeur auquel sont d'ores et déjà confrontés les territoires est celui de permettre aux personnes âgées de vivre dans les meilleures conditions (d'habitabilité, d'intégration sociale...), tout en préservant le plus longtemps possible leur autonomie.

Les opérateurs sociaux connaissent également des problématiques croissantes liées aux besoins générés par le vieillissement de leurs locataires ainsi que de nouvelles demandes de ménages âgés, en situation financière précaire, qui ne trouvent pas de solution dans le parc privé.

Enfin, si les structures et les modes d'accueil se développent sur le département, ces offres restent cependant insuffisantes à ce jour.

L'essentiel

DES PARCOURS RÉSIDENTIELS confrontés à la ségrégation des parcs de logements.

DES TENSIONS entre offres en logements et besoins des ménages plus ou moins prononcées selon les territoires.

UNE PRISE EN COMPTE des parcours résidentiels des plus vulnérables contrastée

UN NÉCESSAIRE RENOUVELLEMENT DES SOLUTIONS et des approches concernant les besoins des publics spécifiques

UNE NÉCESSITÉ DE DÉVELOPPER L'HABITAT au service de la mixité sociale.

Au vu des éléments soulevés dans le diagnostic territorial, trois enjeux prioritaires apparaissent à l'échelle départementale.

ENJEU 1

SATISFAIRE LES BESOINS en logement de tous et en particulier des ménages les plus fragiles et démunis

- Disposer d'une stratégie volontariste et coordonnée de diversification de l'habitat
- Accompagner et fluidifier les parcours résidentiels des ménages,
- Permettre aux ménages de vivre dans des conditions d'habitabilité décentes.

ENJEU 2

CONCILIER ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE et développement durable et solidaire

- Accueillir la population dans les meilleures conditions, tout en préservant la qualité de vie et l'identité des territoires
- Favoriser une réflexion plus globale d'aménagement pour le développement des territoires
- Lier développement résidentiel et stratégie foncière.

ENJEU 3

ŒUVRER POUR UNE MISE EN COHÉRENCE et une coordination des politiques habitat et autres politiques publiques

- Œuvrer pour une meilleure coordination entre les acteurs et les politiques sectorielles
- Développer et promouvoir de nouveaux modes de gestion et de gouvernance pour les questions d'habitat
- Améliorer la connaissance collective des marchés de l'habitat et des évolutions socio-démographiques.

Vers une approche territorialisée des enjeux

Le diagnostic territorial a démontré les disparités des territoires face aux problématiques de logement et d'habitat. Une première typologie territoriale a été réalisée à l'échelle des EPCI, échelon pertinent à conduire une politique habitat locale.

Ainsi, une dominante d'enjeux par territoire a été déterminée : les territoires agglomérés moteurs, les territoires périurbains à accompagner, les territoires relais à renforcer, les territoires ruraux en cours de dynamisation à conforter, les territoires ruraux fragiles à soutenir.

Une approche plus fine des systèmes urbains dans la suite de la démarche d'élaboration du PDH, permettra de déterminer collectivement des enjeux habitat structurants à l'échelle du département.

La phase de définition des orientations (mai à juillet 2014, constituant le volet 2 du PDH) doit permettre de croiser les projets des territoires (SCoT, PLH) avec les ambitions du PDH, à savoir un projet de développement solidaire et cohérent pour les Pyrénées-Atlantiques.

Cette démarche souhaitée de coconstruction avec l'ensemble des territoires et acteurs locaux, vise à renforcer la légitimité du PDH comme outil de mise en oeuvre des politiques habitat et de développement territoriales, à l'échelle départementale.

Enfin, un programme d'actions sera élaboré (août à novembre 2014, constituant le volet 3) permettant au PDH de créer les conditions et les moyens d'une intervention plus opérationnelle et partenariale dans les Pyrénées-Atlantiques.